

mais nous sommes dans une situation où nous pourrions avoir la guerre à tout moment et nous ne pouvons pas perdre plus de temps.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, je ne veux pas retarder l'adoption de mes propres crédits, mais le chef de l'opposition a demandé si les mesures nécessaires d'organisation ont été prévues. Il a indiqué dans ses observations que le neutralisme pour le Canada était un rêve fantastique et que nous ne pouvions pas, étant placés comme nous le sommes entre l'URSS et les États-Unis, rester neutres de toute façon. Notre géographie nous le refuse, notre tradition nous le refuse et notre foi en la liberté nous le refuse également.

Le responsable de l'organisation est le premier ministre ou le premier ministre suppléant avec les autres ministres-clés dont j'ai déjà parlé. Le groupe civil fédéral et le groupe de l'armée recevront les ordres du quartier général national. Ils auront l'autorité, naturellement, de prendre certaines dispositions de leur propre chef. S'ils sont isolés du centre, ils seront autorisés à agir de leur propre initiative.

Il y aura dans chaque centre régional un haut représentant du gouvernement fédéral qui assumera immédiatement cette tâche si la guerre éclate, à supposer qu'elle éclate. Il sera pleinement autorisé à agir, au besoin, au nom du gouvernement fédéral. En outre, bien sûr, nous aurons les commandants de l'armée qui exerceront leur autorité à l'égard des opérations militaires, subordonnement toujours aux directives du gouvernement, soit directement, soit par l'entremise de représentants régionaux. A mon sens, cela répond dans l'ensemble à la question posée par le chef de l'opposition.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

504. Paiements aux gouvernements des provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba en conformité des modalités et conditions prescrites par le ministre de l'Agriculture, de la moitié des sommes versées par lesdites provinces pour le transport de fourrage, de paille et autre litière et pour le mouvement des bestiaux à nourrir, entre le 12 octobre 1959 et le 30 avril 1960, \$261,500.

L'hon. M. Martin: De quoi s'agit-il?

L'hon. M. Harkness: Il s'agit du crédit que vous n'avez pas voulu laisser adopter hier soir.

L'hon. M. Martin: Le ministre voudrait-il nous donner maintenant les renseignements que nous avons demandés?

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, j'ai donné tous les renseignements qui ont été demandés hier soir. Apparemment, l'honorable

député avait alors d'autres questions à poser; mais s'il n'en a plus à poser maintenant, il conviendrait d'adopter ce crédit, je pense.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, nous ne voulons pas liquider cette dernière question sur une note malheureuse comme ça. Je ne dirai pas que le ministre ne connaît pas la réponse. Je me contenterai de dire que le ministre n'a pas la réponse sur le bout des doigts.

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, j'ai répondu à toutes les questions qui ont été posées hier soir et si l'honorable député a d'autres questions à poser relativement à ce crédit, j'y répondrai bien volontiers.

L'hon. M. Martin: A la prochaine session.

L'hon. M. Harkness: Je ne crois pas que l'honorable député ait d'autres questions à poser.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, l'honorable député n'a plus de questions à poser.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Pearson: Sur ce sujet.

(Le crédit est adopté.)

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au comité des subsides, qui sont adoptées.)

VOIES ET MOYENS

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Flynn.)

L'hon. M. Fleming propose:

La Chambre décide que, pour assurer les subsides accordés à Sa Majesté pour le service public durant l'année financière expirant le 31 mars 1961, la somme de \$2,452,983,811.56 soit prélevée sur le fonds du revenu consolidé du Canada.

La motion est adoptée.

Rapport est fait de la résolution qui est adoptée.

L'hon. M. Fleming demande à déposer le bill n° C-90 accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public durant l'année financière se terminant le 31 mars 1961.

La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} et pour la 2^e fois, étudié en comité, rapport en est fait, puis il est lu pour la 3^e fois et adopté.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme nous sommes arrivés à la fin d'une session longue, ardue et féconde, je me dois d'exprimer mon